

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTRE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

N° 0747 /MAEDR/MESR/META

COMMUNIQUE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
ET

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
PRIMAIRE, SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT, CHARGE
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

COMMUNIQUENT :

Un concours d'entrée aux cycles de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de licence professionnelle agricole (CLPA) à l'institut national de formation agricole (INFA) de Tové est ouvert à l'intention des togolais des deux sexes, les **04 et 05 octobre 2022**, dans les centres d'écrit de Lomé, Kpalimé, Sokodé, Kara et Dapaong.

Pour le cycle de licence professionnelle agricole (CLPA), six (06) options sont ouvertes :
Agriculture, Agroalimentaire, Aménagement et ouvrages hydroagricoles, Foresterie et gestion de l'environnement, Production, santé animale et halieutique et Machinisme agricole.

Pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA), quatre (04) options sont ouvertes :
Agropastorale, Santé animale, Foresterie et gestion durable des terres et Agroéquipement.

Peut être candidat :

- ❖ pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole, toute personne titulaire du BEPC, âgée de **18 ans au moins** et de **25 ans au plus** au **1^{er} janvier 2023**.
- ❖ pour le cycle de licence professionnelle agricole, toute personne titulaire du baccalauréat deuxième partie des séries C, D, E, F, Ti ou du BT en mécanique ou en électricité, âgée de **18 ans au moins** et de **27 ans au plus** au **1^{er} janvier 2023**.

Les épreuves du concours comprennent :

1) Pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole :

☞ une épreuve de français :	durée 2 heures,	coefficient 2 ;
☞ une épreuve de sciences physiques :	durée 2 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de sciences de la vie et de la terre :	durée 2 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de mathématiques :	durée 2 heures,	coefficient 3.

2) pour le cycle de licence professionnelle agricole :

☞ une épreuve de français :	durée 3 heures,	coefficient 2 ;
☞ une épreuve de sciences physiques :	durée 3 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de sciences de la vie et de la terre :	durée 3 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de mathématiques :	durée 4 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de construction mécanique :	durée 3 heures,	coefficient 3.

NB : Seuls les candidats inscrits en option *Machinisme agricole ou Aménagement et ouvrages hydroagricoles* composent dans l'épreuve de construction mécanique en lieu et place de l'épreuve de sciences de la vie et de la terre.

Le dépôt des dossiers de candidature est fixé du **lundi 08 août au vendredi 09 septembre 2022** dans les directions régionales de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (DRAEDR Dapaong – Kara – Sokodé – Atakpamé et Tsévié), à l'INFA de Tové à Kpalimé et à la direction de la formation, de la diffusion des technologies et des organisations professionnelles agricoles du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (DFDOPA/MAEDR) à Lomé.

Dossier de candidature :

- 1) un extrait d'acte de naissance légalisé ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- 2) une photocopie légalisée du certificat de nationalité togolaise ou duplicata ;
- 3) un certificat médical datant de moins de trois (3) mois attestant que l'intéressé ne souffre d'aucune maladie ;
- 4) un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- 5) une photocopie légalisée du diplôme de baccalauréat 2^{ème} partie des séries C, D, E, F, Ti ou BT en mécanique ou en électricité, pour les candidats au cycle de licence professionnelle agricole (CLPA) ;
- 6) une photocopie légalisée du diplôme du BEPC pour les candidats au cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) ;
- 7) une fiche d'inscription à retirer au lieu de dépôt du dossier ;
- 8) une quittance des frais d'inscription fixés à **sept mille (7 000) francs CFA** payables au lieu de dépôt du dossier.

NB : Les pièces ci-dessus énumérées doivent être contenues dans une chemise sur laquelle seront mentionnés :

- les nom et prénoms du candidat ;
- le cycle de formation choisi ;
- l'option choisie ;
- le centre d'écrit choisi.

L'entrée dans la salle d'examen est subordonnée à la présentation d'**une carte nationale d'identité**.

(Les cartes d'identité scolaire ne sont pas autorisées).

Le nombre de places disponibles est de **trente (30)** pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de **trente-cinq (35)** pour le cycle de licence professionnelle agricole (CLPA). Les frais de scolarité sont fixés à **trente mille (30.000) francs CFA** par an et les frais d'hébergement à **vingt-cinq mille (25.000) francs CFA**, soit **deux mille cinq cents (2.500) francs** par mois pendant **dix (10) mois**.

Les frais de scolarité et d'hébergement dont le montant cumulé est de **cinquante-cinq mille (55.000) francs CFA** sont payables en deux tranches :

- 1^{ère} tranche de 40 000F : 1^{er} jour de la rentrée 2023;
- 2^{ème} tranche de 15 000F : fin mars 2023.

Le régime scolaire est celui de l'internat. Les frais de restauration et médicaux sont à la charge des candidats retenus à l'issue du concours. **Les candidats retenus ne bénéficient ni de bourse ni d'aide scolaire.** Ils doivent, en outre, s'adresser à la direction de l'institut pour les informations complémentaires concernant la rentrée.

Fait à Lomé, le **05 AOUT 2022**

**Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche**



Prof. Majesté N. Ihou WATEBA

**Le ministre de l'agriculture, de l'élevage
et du développement rural**



Antoine Lekpa GBEBENI

**Le ministre délégué auprès du ministre des enseignements
primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, chargé
de l'enseignement technique et de l'artisanat**



Kokou Eke HODIN

